MANDAT
pour créer une procédure de demande de permis de conduire en ligne sur le site de l'ANTS

Je soussigné, Né(e) le : , à :

Adresse :
Tel :
Pour les mineurs, le représentant légal M/Mme:

(ci-après l'Élève)

donne mandat à :

Raison ou dénomination sociale : **ECF ROISSY Formation**
Exploité par : **JEAN PIERRE MERCAT**
Agrément préfecture : **E0409439770** du : **08/07/2015** Agrément CPF : **11770410777**
Assuré par : **CGU/GAN** Police N°: **86042302** N° SIRET : **45387794600021**

(ci-après l'Établissement d'enseignement)

Pour effectuer pour mon compte les formalités administratives liées aux démarches suivantes :

Création des procédures de demande de permis de conduire en ligne.

En cas de recueil complémentaire (pièce jointe manquante ou inadaptée à fournir pour l'instruction), seul l'Établissement d'enseignement pourra le faire.

L'Établissement d'enseignement téléchargera et éditera pour moi les documents utiles à la formation (récépissé de dépôt de la demande et attestation d'inscription au permis de conduire).

Tout frais lié à cette demande de permis de conduire en ligne sera mis à la charge de l'Élève.

☐ Je suis informé qu'une demande réalisée avec ce mandat ne peut faire l'objet d'un transfert d'une auto-école vers une autre.

☐ Je suis informé qu'il n'est pas possible d'effectuer une démarche via ce mandat lorsqu'il s'agit d'une perte, d'un vol ou si je me trouve dans une région soumise à la taxe régionale (DOM hors Guadeloupe, Corse).

Fait le : à : **JOINVILLE le PONT**

Signature de l'élève

Signature et cachet de de l'établissement

ecf
Agence ROISSY FORMATION
17 rue Jean Mermoz
94340 JOINVILLE LE PONT
Tél 01 48 83 44 44 - Fax 01 49 76 29 47
Siret 453 877 946 000 21 - NAF 8553 Z
SARL ECF - Agrément préfectoral n° E 04 094 3977 0

IMPORTANT : Le présent mandat est consenti pour toute la durée du contrat de formation à la conduite conclu entre l'Élève et l'Établissement d'enseignement.
A ce titre, ce dernier doit conserver ce mandat dans le dossier de l'Élève pendant une durée d'au moins 6 mois pendant toute la durée qui liera les cosignataires pour l'obtention du permis de conduire.
Ce mandat pourra être présenté en cas de contrôle ou de contestation.